

COMMUNIQUE DE PRESSE



Ville de Montreuil, mardi 8 juillet 2014

Le PLU de Montreuil, partiellement annulé.

Par un jugement du 5 juin dernier, le tribunal administratif de Montreuil a annulé de façon partielle la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2012 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Ce jugement, annule ainsi l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la Zone N du PLU, à savoir celles couvrant les trois parcs de la ville, la place de la République dans le Bas Montreuil, le cimetière et le cœur des Murs à Pêches. Sur l'ensemble de ces zones, ce sont donc dorénavant les règles du Plan d'occupation des Sols de 1998 qui s'appliquent.

Le juge administratif a néanmoins validé le reste des dispositions qui couvrent les autres zones du territoire communal.

Cette situation doit conduire le Conseil municipal à décider des modalités de la remise à plat de ce PLU trop permissif.

Cela sera fait, rapidement, avec le souci de corriger les effets induits par l'actuel PLU.

C'est le sens de la mission confiée à l'adjoint au maire *délégué à l'aménagement durable, à l'urbanisme, aux grands projets et aux espaces publics*.

La place des Montreuillois dans ce processus à venir sera au cœur de la démarche de la municipalité, car leur expertise, leur connaissance de la ville et leurs expériences seront autant de richesses à mobiliser.

Ce processus a d'ores et déjà commencé grâce, notamment, aux rencontres qui se tiennent depuis le mois d'avril, à l'initiative des Conseils de Quartiers.

Le bureau municipal aura à se prononcer sur un plan de travail et d'actions qui sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

Notre feuille de route est claire : rendre Montreuil plus apaisée, respecter notre histoire et donc notre patrimoine. Les richesses que recèlent chacun de nos quartiers méritent d'être intégrées à notre projet de ville pour demain. Une ville sociale, écologique où il fait bon vivre.